

Le Pet au Vilain ou ci encoumence Li Diz dou Petau Vilain¹.

Mss. 7218, 7615, 7633.

En paradis l'espéritable
Ont grant part la gent chéritable,
Mais cil qu'en aus n'ont charité
Ne sens, ne bien, ne vérité,
5 Si ont failli à cele joie²,
Ne ne cuit que jà nus en joie
S'il n'a en li pitié humaine
Ce di-je por la gent vilaine
C'onques n'amèrent clerc ne preste,
10 Si ne cuit pas que Diex lor preste
En paradis ne leu ne place.
Onques à Jhéfu-Christ ne place
Que vilainz ait herbregerie
Avoec le filz sainte Marie ;
15 Quar il n'est reson ne droiture
(Ce trovons-nous en Escriture),
Paradix ne puéent avoir

¹ Legrand d'Aussy (t. II de ses *Fabliaux*, p. 352, édit. Renouard) a donné un analyse fort raccourcie de ce fabliau sous le titre de *l'Indigestion du vilain*, et il y a mis une note que je crois devoir reproduire : « J'ai changé, dit-il, le titre de ce fabliau, qui dans l'original est intitulé *Dou Pet au villain*. J'eusse même supprimé le conte sans hésiter s'il n'eût contenu que la polissonnerie grossière qu'annonce son titre ; mais, en l'admettant, j'ai moins considéré le genre de plaisanterie qu'il offre que l'objet même sur lequel roule cette plaisanterie. On a déjà vu plusieurs exemples de la licence avec laquelle les fabliers se permettaient de badiner sur le paradis et l'enfer. Aux réflexions que mes lecteurs n'auront pas manqué de faire à ce sujet, j'ajouterais seulement quelques faits, qui sûrement en occasionneront de nouvelles : c'est que ces scandaleuses facéties étaient la récréation des grands seigneurs aux fêtes de l'année les plus solennelles ; c'est que, tandis qu'on exterminait par le feu, par des croisades particulières, etc., certains hérétiques qui ne différaient qu'en quelques points de la croyance générale, les poètes qui composaient ces impiétés, les musiciens qui les chantaient, ont vécu tranquillement et sont morts dans lent lit ; c'est que ces pièces ont paru presque toutes sous le règne du plus dévôt de nos monarques, sous un prince dont la maxime était qu'il ne faut répondre que par un coup d'épée à celui qui ose *médire de la loi chrétienne*, sous un prince qui fit percer d'un fer rouge la langue d'un bourgeois de Paris convaincu de blasphème ; qui, lorsque les Languedociens, révoltés contre l'établissement de l'Inquisition, prirent les armes, employa son autorité contre eux, etc. » Méon a également laissé cette pièce dans son édition du recueil de Barbazan. (Voyez *Fabliaux*, t. III, pag. 67.)

² Ms. 7615 offre pour le vers précédent la variation suivante :

Mès cil qu'en aus n'ont vérité,
Ne bien, ne païs, ne charité.

Ms. 7633. VAR.

Ne bien, ne foi, ne loiaute.

Por deniers ne por autre avoir ;
Et à enfer r'ont-il failli,
20 Dont li maufez sont maubailli ;
Si orrez par quel mesprison
Il perdirent cele prison.

Jadis fu uns vilains enfers :
Appareilliez³ estoit enfers
25 Por l'âme au vilain recevoir ;
Ice vou di-je bien de voir,
Uns déables iert venuz
Par qui li droiz ert maintenuz.
Maintenant que léenz descent,
30 .I. fac de cuir au cul li pent,
Quar li maufez cuide fanz faille
Que l'âme par le cul l'en aille.
Mès li vilains, por garison,
Avoit ce soir prise poison.
35 Tant ot mangié bon bœuf as aus
Et du cras humé qui fu chaus,
Que la pance ne fu pas mole,
Ainz li tent com corde à citole.
N'a mais doute qu'il soit périz ;
40 S'or puet poirre, si est gariz.
A cest enfort forment l'esforce,
A cest effort met-il la force
Tant l'esforce, tant l'esvertue,
Tant se torne, tant se remue.
45 C'uns pet en faut qui se defroie,
Li las emplist & cil le loie ;
Quar li maufez por pénitance
Li ot aus piez foulé la pance,
Et l'en dit bien en reprovier
50 Que trop estraindre fet chiier.

Tans ala cil qu'il vint à porte.
Atout le pet qu'el fac enporte ;
En enfer gete & fac & tout,
Et li pez en sailli à bout.
55 Estes-vous chascun des maufez.
Mautalentiz & eschaufez,
Et maudient l'âme à vilain.
Chapitre tindrent lendemain,

³ Ms. 7633. VAR. Empareilliez.

Et l'acordent à cel accort
60 Que jamais nus âme n'aport
Qui de vilain sera issue ;
Ne puet estre qu'ele ne pue.
A ce l'acordèrent jadis,
Qu'en ensier ne en paradis
65 Ne guet vilains entrer fanz doute :
Oï avez la reson toute.
RUSTEBUES ne fet entremetre
Où l'en puisse âme à vilain metre,
Qu'ele a failli à ces deux raignes ;
70 Or voist chanter avec les raines⁴
Que c'est li mieudres qu'il i voie,
Ou el tiègne droite la voie,
Por sa pénitence alégier,
Eu la terre au père AUDEGIER :
75 C'est en la terre de Cocuce,
Où AUDEGIERS chie en l'aumuce⁵.

⁴ Grenouilles ; *rana*.

⁵ Le fabliau d'*Audigier*, qui se trouve au Ms. 1830 Saint-Germain, et qu'a donné Barbazan (voyez *Fabliaux* de Méon, t. IV, pag. 217), est une des pièces les plus ordurières qui nous soient restées du moyen âge. Il paraît qu'elle a joui, au XIII^e siècle, d'une grande réputation, car, outre la mention qu'en fait ici Rutebeuf, Adam de la Halle, dans *le Jeu de Marion et Robin*, fait dire à l'un de ses personnages :

Je fai trop bien canter de geste ;
Me volés-vous oîr conter ?
BAUDONS.
Oil.
GAUTHIERS.
Fais-moi donc escouter.
(Il commence.)

AUDIGIER, dist Raimberge, bouse vous di, &c.

Il en est également question dans le roman d'*Aiol et de Mirabel, sa femme*. Lorsque *Aiol* entre dans la ville de Poitiers, monté sur son coursier *Marchegai*, que les privations ont rendu aussi maigre pour le moins que celui du chevalier de la Manche, tandis que lui-même n'est guère mieux équipé noir plus que le héros de Cervantès, les enfants courrent après lui et la foule se moque de son harnachement. C'est alors qu'on lui dit par dérision :

Fu AUDENGIERS vo père qui tant fu ber,
Et RAIBERGHE vo mère o le vis cler :
Iteus armes foloit toudis porter.

(Voyez fol. 103, r^o, 1^{re} col., Ms. La VaI., n°80, et fol. 102, v^o, 2^{me} col.) Un peu auparavant, il est également question d'Audigier dans ce roman.

Le fabliau d'*Audigier* commence par nous raconter la vie de Turgibus, seigneur de Cocuce et fils de Poitrice, qui épousa Rainberge, dont il eut Audigier. Les exploits grotesques de Turgibus, s'ils n'étaient pas entremêlés de récits dégoûtants et dont on n'oserait citer le moindre fragment, seraient assez curieux. Ainsi, lorsqu'il vint en France, il fit tout de suite éclater sa valeur en perçant de sa lance une araignée. Un autre jour il traversa d'un coup de flèche *l'aile d'un papillon*, qui depuis ne put voler *si ce n'est un peu*. Quant à ceux d'Audigier, ils sont de la même force. Dans une de ses aventures, il reste pendu à une haie par son éperon, et, lorsque le vent le fait tomber à terre, il coupe à cette haie, pour en tirer vengeance, *trois ronces et un chardon*. Du reste, voici son portrait :

Il ot pâle le vis & teste noire,

Explicit dou Pet au Vilain.

Et ot grosses espaules & ventre maire (major).
Il ne li covient pas faire esclitoire,
Quar en toutes faisons avoit la foire.

Audigier, selon l'auteur du fabliau, épousa Troncecrevace, sœur de Maltrecie et filleule de Rainberge. Le lendemain de ses noces, pour récompenser les jongleurs qui étaient accourus, il leur donna à chacun *trente crottes de chèvre*.

Tout ceci n'est pas, comme on le voit, d'un goût littéraire bien raffiné ; il y a loin de ces compositions à nos beaux romans des *Douze Pairs*, aux pastorales naïves d'Adam *le Bossu* et aux *Complaintes* de Rutebeuf ; mais, malgré leur grossièreté, ces fabliaux ne sont pas dénués d'esprit.